



HAL
open science

Introduction

Josiane Tercinet

► **To cite this version:**

Josiane Tercinet. Introduction. Paix et sécurité européenne et internationale, 2019, 12. halshs-03157653

HAL Id: halshs-03157653

<https://shs.hal.science/halshs-03157653v1>

Submitted on 17 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Josiane Tercinet-Duc

Professeuse émérite à l'Université Grenoble-Alpes

Ce propos introductif aux chroniques des opérations de paix en 2018 menées par les Nations unies et les organisations de la zone euro-atlantique, présente la toile de fond institutionnelle des missions aux Nations unies, en Afrique et du côté de l'Union européenne.

This introductory statement to the Chronicles of peace operations in 2018 conducted by the United Nations and the organizations of the Euro-Atlantic area presents the institutional backdrop of the missions to the United Nations, Africa and European Union.

I. Introduction

La série de chroniques sur les opérations de paix déployées en 2018 laisse de côté celles conduites par des coalitions d'Etats ou des Etats pris individuellement. Elle intéresse principalement les opérations liées à deux systèmes institutionnels : Nations unies et organisations de la zone euro-atlantique (OTAN, UE, OSCE). Le présent propos introductif porte sur la toile de fond institutionnelle du déroulement des missions.

II. Aux Nations unies.

Le Conseil de sécurité a tenu, en 2018, 288 séances publiques, 21 réunions en formule Arria (réunions très informelles) et 6 dialogues interactifs informels ; 72% des séances publiques (206) ont visé un pays ou une région spécifique et 28 % (80), un thème ou une question transversale. Sur 54 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en 2018, 6 sont thématiques au sens strict et 27 ont été adoptées sous chapitre VII ; parmi ces dernières, 2 comportent la formule 'agissant en vertu de l'article 41 du chapitre VII' (elles intéressent la non-prolifération : S/Rés/ 2407 et Soudan et Soudan du Sud : S/ Rés/ 2418) ; 45 résolutions ont été adoptées à l'unanimité (83,3%). En outre sont intervenues 21 déclarations présidentielles et 87 déclarations de presse (dont 21 visant l'Afghanistan).

7 projets de résolution mis aux voix n'ont pas été adoptés, 3 en raison du vote négatif d'un membre permanent (veto) et 4 par absence de majorité (qualifiée de 'veto collectif' dans le langage onusien). Il se vérifie une fois de plus que le recours au veto 'simple' est en réalité fort modéré cependant que le veto collectif tend à devenir plus significatif.

Les textes avortés en raison du veto sont :

*le projet S/2018/156, S/PV.8190, 28 février, situation au Moyen Orient : pour 11, contre ; 2 (Bolivie, **Russie**), abst : 2 (Chine et Kazakhstan)

*le projet S/2018/321, S/PV.8228, 10 avril, situation au Moyen Orient : pour 12, contre 2 (Bolivie, **Russie**), abst : Chine

*le projet S/2018/516, S/PV.8274, 1^{er} juin, la situation au MO, y compris la question palestinienne : pour : 10, contre : USA, abst : 4 (dont le Royaume-Uni parmi les membres permanents).

Les projets avortés par absence de majorité sont :

*le projet S/2018/175, S/PV.8228, 10 avril, la situation au Moyen Orient : pour 6, contre : 7 (France, PB, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Etats-Unis), abst : 2 (Côte d'Ivoire, Koweït)

*le projet S/2018/322, S/PV. 9228, 10 avril, la situation au Moyen Orient : pour : 5, contre : 4 (France, Pologne, Royaume-Uni, Etats-Unis), abst : 6 (Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Koweït, PB, Pérou, Suède)

*le projet S/2018/355, S/PV.8233, 14 avril, menaces contre la paix et la sécurité internationales : pour : 3 (Bolivie, Chine, Russie), contre ; 8 (Côte d'Ivoire, France, Koweït, PB, Pologne, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis), abst : Guinée équatoriale, Ethiopie, Kazakhstan, Pérou)

*le projet S/2018/520, S/PV. 8274, 1^{er} juin, la situation au Moyen-Orient y compris la question palestinienne : pour : 1 (USA), contre : 3 (Bolivie, Koweït, Russie), abst : 11 (dont Chine, France, Royaume-Uni)

Les votes négatifs des membres permanents et leurs effets sont intéressants à observer : Chine : 0 ; Etats-Unis : 1 productif ; 3 inopérants ; France : 3 inopérants ; Royaume-Uni : 3 inopérants ; Russie : 2 productifs : 2 ; 1 inopérant.

En 2018, se sont tenues 15 réunions de haut niveau (avec deux ministres au moins) ; parmi elles, le 26 septembre, une réunion sur le maintien de la paix et la sécurité internationales (avec accent sur la non-prolifération des armes de destruction massive) voit 10 membres représentés au niveau du chef d'Etat ou de gouvernement et 5 ministres.

Le 14 novembre la résolution 2444 met fin aux **sanctions** contre l'Erythrée et prononce la fin du groupe de surveillance pour la Somalie et l'Erythrée. 18 comités de sanctions subsistent depuis la fin du comité Erythrée/Somalie : au 31 décembre 2018, 708 individus et 387 entités sont visés par des sanctions ciblées ; en 2018 30 individus et 24 entités ont été ajoutés. 22 entités ont été retirées (aucun individu n'a été retiré). Les retraits sont appuyés par le point focal établi en 2006 pour les systèmes de sanctions hors Etat Islamique et Al Qaida, pour lesquels en 2006 aussi a été établi un Bureau de l'Ombudsman.

S'agissant des **missions**, le 30 mars la MINUL (Liberia) termine son mandat après plus de 14 ans (S/PRST/2018/8).

Pour le Yémen, la résolution 2451 du 21 décembre 2018 autorise le Secrétaire général à déployer pour une période initiale de 30 jours une équipe avancée pour contrôler et faciliter la mise en œuvre immédiate de l'Accord de Stockholm sur Hodeïda du 13 décembre 2018 (S/2018/1134). Puis le 16 janvier 2019¹, le Conseil de sécurité crée pour six mois une mission politique spéciale, la Mission d'appui à l'accord sur Hodeïda (Yémen).

Fin 2018 : 14 opérations de maintien de la paix et 10 missions politiques et bureaux de consolidation de la paix sont déployés. Début 2019, 11 missions politiques et de consolidation de la paix relevant du (désormais) Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (cf infra) sont donc déployées ainsi que 14 opérations de maintien de la paix relevant du (désormais) Département des opérations de paix (cf infra). La moitié des opérations de paix de l'ONU sont déployées dans des pays francophones.

Le Conseil de sécurité a accueilli favorablement l'initiative du Secrétaire général de normaliser une culture de la performance et de développer un cadre politique de la performance intégrée et complète pour plusieurs missions : Abyei, FINUL (Liban), MINUAD (Darfour), UNFICYP (Chypre), MINUSMA (Mali), MINURSO (Sahara occidental), MINUSS (Soudan du Sud), MONUSCO (RD Congo), MINUJUSTH (Haïti), FNUOD (Hauteurs du Golan) ;

Quatre opérations ont vu une révision de leur plafond de troupes et/ou de police : MINUSS, MINUJUSTH, MINUAD, Abyei

Les **résolutions thématiques** sont toujours le reflet des sujets de préoccupation majeurs et/ou nouveaux ; les 6 adoptées en 2018 sont les suivantes :

¹ S/Res/2452 (2019), 16 janvier.

S/Res/2413, 26 avril : Consolidation de la paix et **pérennisation de la paix** (au vu d'un rapport du Secrétaire général à l'intitulé identique : A/72/707 et S/2018/43).

S/Res/2417, 24 mai, Protection des civils en période de conflit armé.

S/Res/2419, 6 juin, Menaces contre la paix et la sécurité internationale. Cette résolution portant sur **les jeunes** (au sens de personne ayant de 18 à 29 ans), prend note d'une étude indépendante sur les jeunes « Les absents de la paix »... Le projet a été présenté par le Pérou et la Suède ; il y a eu un débat public en avril (S/PV.8241) sur la jeunesse. Déjà en 2015, la résolution 2250 d'initiative jordanienne portait sur ce thème ; la 2419 porte sur la contribution que les jeunes peuvent apporter à la paix et à la sécurité, leur diversité, leur rôle dans mise en œuvre du développement durable ; elle appelle à améliorer le dialogue avec les jeunes ; elle n'est pas totalement novatrice, mais visiblement le thème prend de l'importance.

S/Res/2427, 9 juillet, Le sort des enfants en temps de conflit armé.

S/Res/2436, 21 septembre, Opérations de maintien de la paix des Nations unies : elle réaffirme les principes de base, se dit favorable à l'élaboration d'un dispositif complet et intégré définissant des **normes de performance** ; le §8 demande au Secrétaire général de veiller à ce que le personnel de direction des missions de maintien de la paix soit capable et responsable, notamment en améliorant le processus de sélection ; elle se félicite de l'initiative du Secrétaire général de procéder à des examens stratégiques. La résolution est d'initiative américaine.

S/Res/ 2447, 13 décembre, Opérations de maintien de la paix des Nations unies, **elle** vise l'efficacité, la performance des opérations de maintien de la paix et le préambule fait allusion à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général (voir ci-après).

Des résolutions visant un territoire ou une situation confirment l'extension des notions de paix et de menace pour la paix à l'époque contemporaine :

S/Res/2437, 3 octobre, Menaces contre la paix et la sécurité internationales : le Conseil de sécurité se disant « Conscient que la Charte des Nations Unies lui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ; Réaffirmant qu'il faut mettre fin à l'expansion actuelle du **trafic de migrants et de la traite d'êtres humains en Méditerranée au large des côtes libyennes** et au danger qu'ils représentent pour la vie humaine et, à cette fin précise, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies »..., (il) condamne les actes de trafic de migrants et de traite d'êtres humains en Lybie et au large des côtes.

S/Res/2439, 30 octobre, Paix et sécurité en Afrique : la résolution, qui n'est pas prise sur la base du chapitre VII, vise la poussée **d'Ebola en RD Congo**.

Le 11 juillet, pour la première fois depuis sept ans, a lieu un débat sur **le lien de causalité entre réchauffement climatique et le risque de survenance ou d'aggravation de conflits** (S/PV.8307)².

Pour la période 1^{er} juillet 2018-30 juin 2019 le **budget des opérations de maintien de la paix** des Nations unies se monte à 6,69 milliards de dollars contre 7, 3 pour 2017-2018, alors que selon les chiffres du SIPRI (rapport 2018 publié en août) les dépenses militaires dans le monde en 2017 ont représenté 1739 milliards de dollars... Les Etats-Unis voudraient réduire leur participation de 28,5% à 25% à ce budget. Parallèlement à cet effacement américain, la Chine occupe une place croissante aux Nations unies. Selon un ambassadeur occidental ; « La Chine est en train de prendre le pouvoir à l'ONU »³. Sa contribution au budget ordinaire de l'Organisation passe de 7, 9% en 2016-2018 à 12% en 2019-2021, ce qui en fait le deuxième contributeur après les Etats-Unis ; elle est également le deuxième contributeur au budget des

² Communiqué CS/13417, 11 juillet 2018.

³ Le Monde, 26 novembre 2018.

opérations de maintien de la paix, à hauteur de 15, 22% pour 2019-2021 (la part des Etats-Unis diminuant à 27, 89%). Elle est le dixième contributeur aux opérations de paix avec 2500 casques bleus en novembre 2018 (et le premier contributeur parmi les membres permanents), notamment en Afrique où 7 opérations onusiennes sont déployées (sur 14). 8000 hommes sont mobilisables par elle pour l'ONU à tout moment et elle développe des centres d'entraînement de casques bleus ; en novembre 2018, mois durant lequel elle préside le Conseil de sécurité, elle invite les ambassadeurs auprès du Conseil de sécurité à visiter de tels centres à Shenzhen et à Gangzhou. En quelques années, elle a multiplié par quatre le nombre de ses experts aux Nations unies et elle réclame des postes-clé (affaires politiques, DOMP, Conseil économique et social). Elle n'hésite pas à faire pression sur des Etats pour obtenir des votes conformes à ses souhaits.

Pour imprimer un nouvel élan aux opérations de paix, le Secrétaire général lance le 28 mars 2018 l'**initiative « Action pour le maintien de la paix »** (A4P) dans laquelle il développe une approche globale du maintien de la paix avec un accent mis sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, sur le lien entre maintien de la paix et aide au développement, sur l'importance des organisations régionales notamment pour favoriser l'acceptation des opérations par les populations locales ; en marge de l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée générale, le Secrétaire général organise et préside le 25 septembre⁴ une réunion de haut niveau pour le maintien de la paix ; 146 Etats et quatre organisations internationales régionales (UE, UA, OIF, OTAN) adoptent alors une « Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations unies » (**promouvoir des solutions politiques aux conflits** et amplifier les effets politiques du maintien de la paix ; renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix ; renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix ; appuyer **la bonne performance** de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité ; renforcer les effets du maintien de la paix sur **la pérennisation de la paix** ; améliorer **les partenariats** relatifs au maintien de la paix ; renforcer la conduite des opérations et le personnel). Le texte de la Déclaration a été envoyé sous forme de projet aux Etats le 11 juillet 2018, révisé au vu des réactions le 25 juillet et publié le 16 août. Au 6 octobre, 151 Etats l'ont signé.

Toujours dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », des évaluations de huit missions de paix par des experts externes ont été réalisées. Ces études ont démontré l'utilité des missions mais aussi la nécessité de leur apporter un appui politique et diplomatique solide ; les membres du Conseil de sécurité comme les Etats concernés sont invités à se comporter en conséquence⁵.

Conformément à la proposition formulée en 2017 par le Secrétaire général, **l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU** a été modifiée ; suite à la résolution A/Res//72/262 C du 5 juillet 2018 de l'Assemblée générale, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix deviennent respectivement le 1^{er} janvier 2019 le **Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix** (intégrant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, il a la responsabilité principale de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations unies en Irak et gère toutes les autres missions politiques et de consolidation de la paix) et le **Département des opérations de paix**, qui devient donc le **DOP**. En septembre 2017, le Secrétaire général a proposé un nouveau modèle de gestion fondé sur trois principes :

⁴ Cet événement est précédé le 12 septembre d'une réunion du Conseil de sécurité, animée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, sur les différentes initiatives pour améliorer la performance du personnel de maintien de la paix : communiqué CS/13499, 12 septembre et S/PV. 8349.

⁵ Rapport A/73/480, § 27.

simplification du cadre réglementaire, décentralisation de la prise de décision sur le terrain, renforcement de la responsabilité et de la transparence. Sur cette base, l'Assemblée générale⁶ a remplacé le Département de l'appui aux missions par le **Département de l'appui opérationnel** compétent pour toutes les entités du Secrétariat et avec une approche intégrée évitant le morcellement entre divers départements. Le Département de la gestion devient le **Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**.

Dans son rapport « **Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix** » (ci-après cité rapport « Application des recommandations ») du 5 novembre 2018⁷, le Secrétaire général se dit « horrifié par le nombre élevé de morts et de blessés enregistré dans les rangs des soldats de la paix depuis le début de mon mandat » (§ 3 ; il occupe le poste depuis le 1^{er} janvier 2017, pour cinq ans) et il souligne la situation difficile des opérations de maintien de la paix. A la suite du rapport de Carlos Alberto dos Santos Cruz de décembre 2017 (voir cette chronique pour 2017), le Secrétariat a élaboré un plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel (§§ 28 à 33 du rapport « Application des recommandations... »).

Le Secrétaire général entend « renforcer la résonance politique des activités onusiennes de maintien de la paix » (chapitre IV du rapport « Application des recommandations ») : appui des missions aux processus politiques, au règlement des conflits locaux. L'accent est mis sur la sécurité humaine : protection des civils, de l'enfance, vigilance à l'égard des violences sexuelles liées aux conflits, souci des droits de l'homme. Il n'est plus seulement question de la consolidation de la paix, mais de sa pérennisation (chapitre VII du rapport « Application des recommandations »). Un autre maître-mot est celui de « performance » ainsi que celui de sécurité des soldats de la paix qui doit être améliorée (chapitre VIII) ; il convient à cet égard de porter attention certes aux actes hostiles (en diminution au premier semestre 2018 par rapport à 2017) mais encore à la sécurité du travail : le rapport entre décès dus à des accidents du travail ou maladies professionnelles et actes de violence est de 3 à 1 et de 10 à 1 pour les blessés (§ 87). Une circulaire a été publiée en juillet 2018 pour gérer la sécurité et la santé au travail⁸. Sont en cours d'élaboration un dispositif de gestion de la performance intégré aux missions et un système d'évaluation de la performance.

Il existe désormais une **politique du renseignement** pour le maintien de la paix ; adoptée en mai 2017, elle est en cours de révision depuis septembre 2017. Plusieurs manuels et procédures dans ce domaine ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration. Une première formation au renseignement militaire pour le maintien de la paix a été organisée en juillet et en novembre 2018 pour les personnels de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MONUSCO, de la MINUAD et de la MINUSS et d'autres formations sont prévues pour 2019 (§ 89).

Une attention particulière est apportée aux moyens de transport aérien et aux systèmes de drones (§§ 115 à 117), ou encore aux droits de l'homme, à la déontologie et à la discipline (§§ 118 à 126) et, souci plus récent, à **l'empreinte écologique des missions de paix**. Une stratégie de six ans a été élaborée pour aider les missions à concevoir, d'ici à juin 2023, un système permettant d'utiliser au mieux les ressources naturelles tout en présentant un risque minimal pour les populations, les sociétés et les écosystèmes (§ 127).

En mai 2018 s'est tenu à Berlin le quatrième colloque du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix. Ce partenariat est jugé fructueux par le Secrétaire général : « La plupart des technologies récentes dont bénéficient désormais les opérations de maintien de la paix résultent de cette collaboration ; elles vont des techniques de vision diurne et nocturne et des capteurs utilisés pour pouvoir mieux apprécier une situation, à la formation et

⁶ A/Res//72/266 B.

⁷ A/73/480, 5 novembre 2018, 37 p.

⁸ Circulaire ST/SGB/2018/5.

aux normes d'information libre, en passant par les réseaux haute sécurité et la protection des camps. De nouvelles initiatives, comme le camp « intelligent » (*UN Smart Camp*), sont lancées pour mettre la technologie au service des besoins. L'ambition de ce Partenariat dépasse largement les limites du colloque annuel : il œuvre tout au long de l'année à diverses initiatives comme le programme 'Appréciation des situations et initiative pour un système d'information géographique libre' ».

Les partenariats avec les organisations régionales, particulièrement l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE), comme avec les acteurs du développement et de l'aide humanitaire se poursuivent (voir le chapitre X portant sur les partenariats).

Conformément au souhait exprimé dans les années antérieures par les Etats et entériné dans la Déclaration d'engagements communs, la coopération triangulaire entre pays fournisseurs de contingents, Conseil de sécurité et Secrétariat se renforce. Dans le même objectif se tiendra au deuxième trimestre 2019 une Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations unies.

Le vocabulaire comme la pratique du maintien de la paix onusien sont à l'évidence en évolution rapide et Michel Virally⁹ aurait peut-être du mal à reconnaître ses catégorisations. Témoignent bien de ces évolutions les propos du Secrétaire général tirant le bilan de 2018 pour le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son rapport 2018 « Application des recommandations » : « Le maintien de la paix connaît une période de profonds changements, sur fond d'évolution des contextes, d'aggravation des menaces et de conjonctures politiques difficiles. Il est donc de notre responsabilité collective d'agir ensemble pour faire en sorte que cet instrument unique que nous avons en partage continue de contribuer à la paix et la sécurité mondiales. Alors que nous œuvrons ensemble au renforcement du maintien de la paix, nous devons, encore une fois, faire preuve de réalisme. Le maintien de la paix n'est pas toujours l'outil le mieux adapté qui soit, en particulier pour les conflits dans lesquels des opérations antiterroristes ou des opérations d'imposition de la paix sont nécessaires. Nos partenaires continueront de jouer un rôle déterminant, grâce aux opérations de paix qu'ils déploient, lorsque le maintien de la paix n'est pas l'instrument le plus indiqué. »¹⁰ Il semble ainsi désireux de limiter le recours par l'ONU au « robuste » pour le laisser aux partenaires régionaux et revenir à une pratique plus traditionnelle du maintien de la paix. A suivre....

III. En Afrique

Le continent africain est toujours celui qui sollicite le plus l'attention du Conseil de sécurité. Sur 206 séances publiques ayant visé un pays ou une région spécifique, 103 ont intéressé l'Afrique ; sur 27 résolutions adoptées sous chapitre VII, 21 concernaient l'Afrique ; 69 % des résolutions et déclarations ont visé l'Afrique

En juillet 2018 s'est déroulée à Addis-Abeba la deuxième conférence annuelle ONU-Union africaine. Le DOMP et le DAM ont continué à aider au renforcement de la formation et de la préparation des capacités africaines. L'Organisation mondiale s'efforce ainsi de pallier les dérobades des Etats¹¹. Dans la résolution S/Res/2378 (2017), le Conseil de sécurité avait fait part de son intention d'examiner la question de l'appui de l'ONU aux opérations de soutien de

⁹ Auteur de *l'Organisation mondiale*, Armand Colin, 1972

¹⁰ Rapport A/73/480, §§ 144 et 146.

¹¹ Ibi, §§ 133-134.

la paix de l'UA¹². Au vu du rapport « Application des recommandations », la question ne semble pas avoir évolué (§ 132). Elle est relancée lors du débat annuel à l'Assemblée générale en septembre par le président rwandais Paul Kagamé, alors président en exercice de l'UA : il appelle de ses vœux un financement plus stable des opérations mandatées par l'Organisation africaine, qui éprouve de la difficulté à financer les opérations à hauteur de 25 %.

Le G5 Sahel peine à recevoir les dons promis en février 2018 : sur 414 millions d'euros promis, 160 n'ont pas encore été versés fin 2018. Dans une interview à *Jeune Afrique*, la ministre française des Armées déclare que si la Force du G5 Sahel réunit environ 4000 hommes, « ils sont encore peu équipés, mais ils interviennent de façon très courageuse »¹³. A terme, la Force du G5 Sahel devrait comprendre 5000 hommes.

La Force française **Barkhane** compte 4500 hommes début décembre 2018 et a coûté 700 millions d'euros en quatre ans. Certes, il y a un soutien européen (Espagne, brigade franco-allemande) et aussi des Etats-Unis mais la France souhaiterait alléger le dispositif, ce qui supposerait notamment la montée en puissance de la Force du G5 Sahel.

La CEDEAO renouvelle le mandat de la MICEGA en Gambie jusqu'en juin 2018 avec toujours 500 hommes.

Elle reconduit également le mandat de l'ECOMIB en Guinée-Bissau en 2018 et 2019, avec un soutien de l'UE au moins jusqu'à fin août 2019¹⁴, terme de la prorogation du mandat. Dans sa résolution 2458 du 28 février 2019, le Conseil de sécurité « salue le rôle crucial joué par l'ECOMIB pour ce qui est de sécuriser les institutions publiques et de soutenir la réforme du secteur de la sécurité, se déclare très satisfait de sa contribution à la stabilité en Guinée-Bissau, encourage la CEDEAO à envisager de prolonger son mandat, est favorable à son maintien pendant toute la durée du cycle électoral en 2019, demande aux partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux d'envisager de fournir une assistance financière pour aider la CEDEAO à maintenir le déploiement de l'ECOMIB, salue l'appui financier que donne l'Union européenne à la Mission et se réjouit de voir qu'elle est disposée à lui apporter une aide supplémentaire » (§ 24 de la résolution).

L'IGAD, à l'origine de la Force de protection régionale au Soudan du Sud placée sous le commandement de la MINUSS, souhaiterait que son mandat soit étendu à un appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix au Soudan du Sud « revitalisé » le 12 septembre 2018¹⁵.

Du côté de l'UA l'AMISOM, mission de l'UA en Somalie, voit son mandat, sous chapitre VII, prolongé par le Conseil de sécurité seulement pour deux mois le 15 mai 2018 par la résolution 2415, dans l'attente d'un rapport évaluant ses opérations, l'utilité de la Mission étant mise cause. Après 10 ans de déploiement, les effets de sa présence ne révèlent pas de progression. En 2017 a été prévu son retrait en 2020 par la résolution 2372 ; après une diminution des effectifs en 2017, le Conseil demande une nouvelle réduction pour le 30 octobre 2018. Puis la résolution 2431 du 30 juillet 2018 prolonge le mandat jusqu'au 31 mai 2019, avec une réduction des effectifs à 20626 agents en tenue au 28 février 2019 (§ 5 de la résolution) et en faisant pression sur l'UA pour que l'efficacité de la Mission soit améliorée. La résolution 2444 du 14 novembre 2018 évoque à nouveau le transfert des responsabilités de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes (§ 31 de la résolution). L'UA demande au Burundi de retirer un millier de soldats sur 5400 de son contingent, le deuxième après celui de l'Ouganda, ce qui entraîne en décembre des protestations de Bujumbura pour qui la participation à l'AMISON représente une source financière vitale. Le 2 mars 2019, les cinq

¹² Pour les opérations sous conduite africaine, on peut se reporter à l'introduction aux chroniques sur les opérations de paix en 2017, PSEI, n°9. Les opérations déployées en 2017 le sont encore en 2018.

¹³ *Jeune Afrique*, 3016-17, 28 octobre 2018, p. 35.

¹⁴ Communiqué du CPS (Conseil de paix et de sécurité) de l'UA du 10 octobre 2018, PSC/PR/COMM.2(DCCC).

¹⁵ Communiqué CS/13585, 16 novembre 2018.

contributeurs (Burundi, Ouganda, Ethiopie, Djibouti, Kenya) demandent le maintien de la Mission au-delà de 2020. C'est bien sûr largement la question du financement, principalement assuré par l'ONU et l'UE qui est posée.

L'Initiative de coopération régionale contre la LRA (Armée de résistance du Seigneur), établie par l'UA en 2011 continue ses activités.

La Force mixte multinationale (FMM) de lutte contre Boko Haram établie par les Etats « infestés » et approuvée par l'UA poursuit ses activités en 2018-2019¹⁶.

Depuis quelques années, la **Russie** cherche à augmenter son influence en Afrique. Cela se traduit en particulier début 2018 en République centrafricaine, à la suite d'une dérogation consentie par le Conseil de sécurité à l'embargo sur la fourniture d'armes, par l'envoi de formateurs russes pour aider à la formation des forces armées centrafricaines ; début 2018, ils sont 175, 170 militaires et 5 civils, suivis de 90 autres ; ils sont censés compléter l'EUTM en place depuis 2016. Par la suite, les Occidentaux (le P3) se sont opposés à de nouvelles dérogations à l'embargo.

IV. Du côté de l'Union européenne

Pour 2019-2021, l'UE et l'ONU entendent développer prioritairement leur coopération en matière de police, d'état de droit et de réforme du secteur de la sécurité¹⁷.

Le 25 juin 2018, 10 Etats de l'UE (Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, France, Portugal, Benelux et Royaume-Uni) signent l'Initiative européenne d'intervention. Il s'agit de rapprocher les états-majors des pays militairement capables et ayant la volonté d'intervenir ensemble dans des scénarios variables pour des situations supposant des décisions rapides : conflits, catastrophes naturelles, évacuation de civils.

¹⁶ Jeune Afrique, 10 mars 2019 : une quarantaine de membres de BH ont été neutralisés le 8 mars 2019.

¹⁷ Rapport « Application des recommandations... » A/73/480, § 136.